



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BERTHIER-SUR-MER
CIRCONSCRIPTION DE LA CÔTE-DU-SUD 7 AOÛT 2023

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE BERTHIER-SUR-MER, LE LUNDI 7 AOÛT 2023,
À DIX NEUF HEURES (19h), SOUS LA PRÉSIDENTE DE
RICHARD GALIBOIS, MAIRE.

Sont présents : Monsieur Richard Galibois, maire

Mesdames et Messieurs les conseillers (ères) :
Claire Bossé Michèle Lamonde
Chantal Godin Ginette Rochefort
Jocelyn Lapointe Sébastien Dufour

Secrétaire d'assemblée : Jean-François Tétrault

ORDRE DU JOUR AVEC VARIA OUVERT

1. **OUVERTURE**
2. **ORDRE DU JOUR**
3. **PROCÈS-VERBAL DE JUILLET 2023**
4. **FINANCES**
 - 4.1. COMPTES
5. **AFFAIRES NOUVELLES**
 - 5.1 MUNICIPALITÉ ALLIÉE CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE
6. **RÈGLEMENTS – SOUMISSIONS – CONTRATS**
 - 6.1 CESSION DE DROITS DANS LE LOT 6 483 816
 - 6.2 NOMINATION DE MME NATASHA GENEST À TITRE D'INSPECTEUR MUNICIPAL
7. **URBANISME**
 - 7.1 DEMANDES SOUMISES AU PIIA
8. **CORRESPONDANCE**
 - 8.1 TOP BEDDING
 - 8.2 PUBLICATION DU PV LE MOIS SUIVANT
 - 8.3 TOURNÉE DES VAINQUEURS



N° de résolution
ou annotation

2023-078

2023-079



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

9. RAPPORTS DES COMITÉS

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

11. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

1. OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

2. ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ PAR : CHANTAL GODIN

APPUYÉ PAR : GINETTE ROCHEFORT

UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉE

3. PROCÈS-VERBAL DE JUILLET 2023

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 3 juillet 2023;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR : JOCELYN LAPOINTE

APPUYÉ PAR : SÉBASTIEN DUFOUR

UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉE

4. FINANCES

4.1 COMPTES

voir les incompressibles à la page suivante



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

INCOMPRESSIBLES ET COMPTES À PAYER / JUILLET 2023					
	INCOMPRESSIBLES SALAIRES/FRAIS		TVX PUBLICS	ADMIN	TOTAL
PP26	SALAIRE BRUT DES EMPLOYÉS			20 230,54 \$	20 230,54 \$
PP27	SALAIRE BRUT DES EMPLOYÉS			16 783,29 \$	16 783,29 \$
PP28	SALAIRE BRUT DES EMPLOYÉS			16 495,13 \$	16 495,13 \$
PP29	SALAIRE BRUT DES EMPLOYÉS			16 563,45 \$	16 563,45 \$
PP29	SALAIRE BRUT DES ÉLUS			5 302,62 \$	5 302,62 \$
PP30	SALAIRE BRUT DES EMPLOYÉS			15 758,74 \$	15 758,74 \$
TOTAL SALAIRES BRUTS				91 133,77 \$	91 133,77 \$
	RETRAITE QC			632,10 \$	632,10 \$
	CNESST			1 249,18 \$	1 249,18 \$
	DAS			3 248,30 \$	3 248,30 \$
SOUS TOTAL SALAIRES				96 263,35 \$	96 263,35 \$
	INCOMPRESSIBLES FOURNISSEURS		TVX PUBLICS	ADMIN	TOTAL
	2637-5808 QUÉBEC INC	FERME GENEST - LOISIRS		1 008,00 \$	1 008,00 \$
	6TEM TI	INFORMATIQUE		335,44 \$	335,44 \$
	9205-1242 QUÉBEC INC	ARRÊT STOP / CARBURANT	409,00 \$		409,00 \$
X	9430-0506 QUÉBEC INC	MAXMAR JUILLET	2 331,78 \$		2 331,78 \$
	9444-6473 QUÉBEC INC	VINCENT REMILLARD / LOYER BIBLIO		2 299,50 \$	2 299,50 \$
X	ANDRÉE CORRIVEAU	BOUTIQUE DU PARC FLUVIAL		631,16 \$	631,16 \$
	AVANTIS	QUINCAILLERIE	2 697,88 \$		2 697,88 \$
X	BÉATRICE CARRIER	LOISIRS		125,00 \$	125,00 \$
	BELL	VOIRIE	119,50 \$		119,50 \$
	BOIVIN ET GAUVIN INC	INCENDIE CAMÉRA		11 175,57 \$	11 175,57 \$
	BUOPRO CITATION INC	PAPETERIE / PHOTOCOPIEUR		740,03 \$	740,03 \$
	CAUCA	INCENDIE		603,62 \$	603,62 \$
X	CEDRIC ROUSSEAU	LOISIRS		157,06 \$	157,06 \$
X	CLAUDE PELLETIER	PLAGE / BEACH PARTY		229,50 \$	229,50 \$
	CLÉMENT DUFOUR	CONCIERGE		392,00 \$	392,00 \$
	CLOVER TPV	BOUTIQUE JUIN / JUILLET		64,31 \$	64,31 \$
X	CNH INDUSTRIEL CAPITAL	TRACTEUR	1 855,25 \$		1 855,25 \$
	COMMUNICATION IMAGO INC	SITE WEB		432,59 \$	432,59 \$
	DESJARDINS ASS	ASS COLLECTIVE		991,15 \$	991,15 \$
	DESJARDINS FRAIS	FRAIS BANCAIRES		198,32 \$	198,32 \$
X	DINA GONTHIER	LOISIRS		185,00 \$	185,00 \$
	DRB DISTRIBUTION ALIMENTAIRE	BOUTIQUE DU PARC FLUVIAL		357,20 \$	357,20 \$
X	ELIE-KATE PELLETIER-VEZINA	ENTRETIEN MÉNAGER		419,66 \$	419,66 \$
	ENERGYCYCLE	ENFOUSSEMENT / BEACH PARTY	4 826,01 \$		4 826,01 \$
	ENLOBE ENVIRONNEMENT INC	TRAITEMENT RESIDUS VERTS	2 594,70 \$		2 594,70 \$
	ÉQUIPEMENT 9H	CAMION VOIRIE	2 471,95 \$		2 471,95 \$
	ESCO DISTRIBUTION INC	ÉQUIPEMENT INCENDIE		3 246,03 \$	3 246,03 \$
X	ETIENNE LACROIX	LOISIRS / SOCCER / PARC FLUVIAL		588,75 \$	588,75 \$
	EUROFINS ENVIRONEX	EAU POTABLE / ÉTANGS	759,41 \$		759,41 \$
	EXTINCTEURS MONTMAGNY INC	VÉRIFICATION ANNUELLE		763,89 \$	763,89 \$
X	FÉDÉ DE L'UPA DE LA CHAUDIÈRE-APPALACHES	TÉLÉPHONES	344,93 \$		344,93 \$
	FERNAND CORRIVEAU	STATIONNEMENT		246,50 \$	246,50 \$
	FIRST DATA	BOUTIQUE DU PARC FLUVIAL		180,13 \$	180,13 \$
	FQM	INFORMATIQUE RÔLE EN LIGNE		592,58 \$	592,58 \$
	FQM ASSURANCES	POMPIER / DIRECTION / BÉNEVOLE		1 035,50 \$	1 035,50 \$
	GARAGE MTY INC	CAMION INCENDIE		1 324,44 \$	1 324,44 \$
	GÉNI+	RUE PRINCIPALE, PONCEAUX, DÉT. ÉGOUTS	3 183,37 \$		3 183,37 \$
	GESTECH ENVIRONNEMENT	EAU POTABLE	6 804,25 \$		6 804,25 \$
	GHISLAIN VEZINA ENTRE ELECTRICIEN	VOIRIE	189,79 \$		189,79 \$
X	GLOBALPAYMENTS	LOCATION TPV, FRAIS		61,74 \$	61,74 \$
	GLS LOGISTIQUE	EAUX USEES	385,38 \$		385,38 \$
	GROUPE CANADIEN DJC DICOM	GARAGE	15,69 \$		15,69 \$
	HYDRO QC			6 282,97 \$	6 282,97 \$
	INFOTECH	LOGICIEL SYGEM		7 703,33 \$	7 703,33 \$
	JOHN BROOK COMPANY LIMITED	EAUX USEES	1 478,29 \$		1 478,29 \$
X	JONATHAN BLOUIN	DÉPLACEMENTS		532,48 \$	532,48 \$
	JOSHUA LACHANDE	ENTRETIEN LOISIRS		153,00 \$	153,00 \$
X	L BOUFFARD SPORTS INC	PISCINE		103,43 \$	103,43 \$
	LA FABRIQUE DE BERTHIER-SUR-MER	INTERNET / TÉLÉPHONE		373,92 \$	373,92 \$
	LAFORÉST NOVA AQUA INC	ANALYSE Puits	7 244,43 \$		7 244,43 \$
	LE BUNKER DE LA SCIENCE	LOISIRS		1 149,75 \$	1 149,75 \$
	LEBEAU VITRE D'AUTOS	CAMION VOIRIE	277,03 \$		277,03 \$
	LES CONCASSÉS DU CAP INC.		9 603,55 \$		9 603,55 \$
X	LES CONCEPTIONS BOULET CONSTRUCTION INC	TONNELLE		13 053,95 \$	13 053,95 \$
	LIBRAIRES LIVRES EN TÊTE	BIBLIOTHÈQUE		710,05 \$	710,05 \$
	MDM	LOISIRS		1 921,92 \$	1 921,92 \$
	MÉLISSA PICARD	REMBOUSEMENT LOISIRS		180,00 \$	180,00 \$
X	MÉLISSA GAGNÉ	DÉPLACEMENT		9,96 \$	9,96 \$
	MÉTAL LPL ENR	HAVRE / TONNELLE		287,28 \$	287,28 \$
X	MIREILLE CAUCHON	PARC FLUVIAL / PLAGE / BEACH PARTY		3 196,00 \$	3 196,00 \$
	MONYVILL ENR	VOIRIE	972,66 \$		972,66 \$
	MRC MONTMAGNY	TONNAGE / INSPECTRICE / FOSSES	9 629,86 \$		9 629,86 \$
	MS2 CONTRÔLE INC	INTERNET		505,87 \$	505,87 \$
	MUNICIPALITÉ DE ST-MICHEL	INCENDIE TOP BEDDING		5 764,05 \$	5 764,05 \$
X	NATASHA GENEST	POSTE		12,44 \$	12,44 \$
X	OLYVIE MARTINEAU	INCENDIE / GARAGE		165,87 \$	165,87 \$
X	OUSSEYNOU GUEYE	LOISIRS SOCCER		200,00 \$	200,00 \$
	PAQUET ET FILS	DIESEL	1 703,59 \$		1 703,59 \$
X	PAULETTE BELANGER	SERVICE ADJOINTE		1 150,00 \$	1 150,00 \$
	PHILLIAG BLAIS & FILS INC	NETTOYAGE PLAGE / RUE DE L'ANSE	11 497,50 \$		11 497,50 \$
X	PIERRE DROLET	PARC FLUVIAL		2 244,00 \$	2 244,00 \$
	PRODUITS NOVACO	HAVRE		1 180,73 \$	1 180,73 \$
	RAYMOND CHABOT	AUDIT / RECYQ-QUÉBEC		8 623,13 \$	8 623,13 \$
X	RAYMOND LANGEVIN	RÉCEPTION		12,40 \$	12,40 \$
	RÉGIE L'ISLET MONTMAGNY	TONNAGE	3 453,44 \$		3 453,44 \$
X	RENÉ CARON	PARC FLUVIAL		391,00 \$	391,00 \$
	RENÉ SAMSON INC	HAVRE		171,60 \$	171,60 \$
	RÉPARATION ÉLECTRIQUE MONTMAGNY	GARAGE VOIRIE	427,24 \$		427,24 \$
	RÉSO BIBLIO	BIBLIOTHÈQUE		59,72 \$	59,72 \$
	SANI BLEU	PLAGE		1 625,74 \$	1 625,74 \$
X	SÉPAQ AQUARIUM DE QUÉBEC	LOISIRS		793,32 \$	793,32 \$
	SERVICE DE RÉPARATION JP	GARAGE / CASERNE / GYM		218,39 \$	218,39 \$
	SERVICE DE SAUVETEUR	PISCINE		10 943,12 \$	10 943,12 \$
	SIGNALISATION LEVIS	SIGNALISATION TOURISTIQUE	1 348,83 \$		1 348,83 \$
	SOFUN AMUSEMENT	LOISIRS		505,89 \$	505,89 \$
	ST-FRANÇOIS PHARMA INC	INCENDIE		47,76 \$	47,76 \$
	STÉPHANE PELLETIER RENOVATION	VOIRIE	206,96 \$		206,96 \$
X	SYLVIE PELLETIER	JARDIN COMMUNAUTAIRE		256,02 \$	256,02 \$
X	TELUS	BOUTIQUE DU PARC FLUVIAL		120,64 \$	120,64 \$
X	TELUS			315,15 \$	315,15 \$
	VIGIL SÉCURITÉ OPÉRATIONS INC	GYM		232,83 \$	232,83 \$
	VILLE DE MONTMAGNY			10 744,46 \$	10 744,46 \$
	VISA DESJARDINS			7 651,54 \$	7 651,54 \$
SOUS TOTAL FOURNISSEURS			76 932,27 \$	116 634,94 \$	193 567,21 \$
TOTAL COMPTES À PAYER			78 932,27 \$	212 898,29 \$	268 830,56 \$



N° de résolution
ou annotation

2023-080



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

CONSIDÉRANT QUE le Conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses du directeur général et secrétaire-trésorier et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre des séances précédentes;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a reçu et pris connaissance de la liste de la rémunération mensuelle des employés et élus municipaux avant la tenue de la présente séance.

QUE le Conseil approuve des déboursés pour un total de 288 445.02 \$, incluant les salaires bruts pour la période du 3 juillet au 6 août, montant de 91 133.77 \$.

IL EST PROPOSÉ PAR : CLAIRE BOSSÉ

APPUYÉ PAR : MICHÈLE LAMONDE

UNANIMEMENT RÉSOLU

D'APPROUVER la liste des comptes à payer et d'autoriser le paiement des comptes.

Je soussigné, Jean-François Tétrault, directeur général de la municipalité de Berthier-sur-Mer, certifie que la municipalité de Berthier-sur-Mer dispose des crédits suffisants pour les fins visées par les comptes mentionnés plus haut au montant de 289 830,56 \$.

ADOPTÉE

5. AFFAIRE NOUVELLE

MUNICIPALITÉ ALLIÉE CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE

Proclamation de BERTHIER-SUR-MER à titre de municipalité alliée contre la violence conjugale

Déclaration présentée au conseil municipal de Berthier-sur-Mer par Michèle Lamonde le 7 août 2023

CONSIDÉRANT QUE la *Charte des droits et libertés de la personne* reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

CONSIDÉRANT QUE c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2019, le ministère de la Sécurité publique du Québec recense 16 626 femmes victimes d'infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal ;

CONSIDÉRANT QUE le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale ;

CONSIDÉRANT QUE qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes ;



N° de résolution
ou annotation

2023-081



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

CONSIDÉRANT QUE malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

CONSIDÉRANT QUE lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

CONSIDÉRANT QUE comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

IL EST PROPOSÉ PAR : MICHÈLE LAMONDE

APPUYÉ PAR : GINETTE ROCHEFORT

UNANIMEMENT RÉSOLU

Que la municipalité de Berthier-sur-Mer approuve son adhésion à titre d'alliée contre la violence conjugale.

ADOPTÉE

Il est résolu de proclamer Berthier-sur-Mer, municipalité alliée contre la violence conjugale.

6. RÈGLEMENTS – SOUMISSIONS – CONTRATS

6.1 CESSION DE DROITS DANS LE LOT 6 483 816, SITUÉ À BERTHIER-SUR-MER

2023-082

IL EST PROPOSÉ PAR : JOCELYN LAPOINTE

APPUYÉ PAR : CHANTAL GODIN

UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ACCEPTER que Le Havre de Berthier-sur-Mer inc., ayant son siège au 100, rue de la Marina, Berthier-sur-Mer (Québec) G0R 1E0, lui cède tous les droits, titres et intérêts que ladite corporation détient dans l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 6 483 816 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Montmagny, situé à Berthier-sur-Mer, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, ainsi que dans certains autres actifs bien connus de la Municipalité, comprenant notamment, mais non limitativement des équipements de restauration et des bâtiments et installations situés sur des parties de territoire contiguës audit lot ;

QUE cette cession soit faite pour le prix total de soixante-quinze mille dollars (75 000 \$), auquel montant s'ajoutera les taxes applicables, le cas échéant;

QUE cet acte de cession soit rédigé selon les termes et conditions contenus au projet d'acte préparé par M^e Maxime Létourneau, notaire, et soumis à notre assemblée pour approbation;

D'AUTORISER le maire, Richard Galibois, et le directeur général, Jean-François Tétrault, à signer pour et au nom de la Municipalité de Berthier-



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

sur-Mer, tous actes et documents requis pour ce dossier de cession, à accepter les clauses usuelles, à négocier tous les amendements requis et à signer tout autre document nécessaire afin de donner effet aux présentes;

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution à M^e Maxime Létourneau, notaire.

ADOPTÉE

6.2

NOMINATION D'UN NOUVEL INSPECTEUR MUNICIPAL

CONSIDÉRANT le départ de madame Mélissa Gagné pour la MRC de Montmagny;

CONSIDÉRANT le nombre grandissant de demandes de permis;

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite faire davantage de rétroaction sur ces cas d'urbanisme et de demande de permis ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite un développement harmonieux et respectueux des règlements de son territoire.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité juge qu'un inspecteur municipal à temps plein est nécessaire pour atteindre ces objectifs.

2023-083

IL EST PROPOSÉ PAR : MICHÈLE LAMONDE

APPUYÉ PAR : SÉBASTIEN DUFOUR

UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la municipalité de BERTHIER-SUR-MER nomme, en date du 21 août 2023, madame Natasha Genest, à titre d'inspectrice municipale, fonctionnaire désigné de la Municipalité de BERTHIER-SUR-MER;

QUE madame Natasha Genest soit autorisée à appliquer les règlements d'urbanisme prévus à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, à délivrer les permis et certificats relatifs audit règlement d'urbanisme ainsi qu'à l'application du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées et du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection ;

Que madame Natasha Genest soit autorisée à appliquer les règlements de contrôle intérimaire (RCI) de la MRC de Montmagny dont elle en a la responsabilité;

QUE madame Natasha Genest soit autorisée à appliquer les Règlements municipaux sur les animaux et sur les nuisances ;

QUE madame Natasha Genest soit autorisée à délivrer des avis et des constats d'infraction pour toute contravention dont elle a charge d'application ;

QU'UNE copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de Montmagny.

ADOPTÉE



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

N° de résolution
ou annotation

7. URBANISME

7.1 DEMANDE SOUMISE AU PIIA

53, RUE PRINCIPALE EST

Demande de rénovation du bâtiment principal situé au 53, rue Principale est. Le bâtiment figure à la liste des bâtiments d'intérêt patrimoniaux. Les rénovations qui seront effectuées sont : restaurer le plancher de la terrasse et quelques bardeaux. Le matériel utilisé est des planches de fibre de verre. Le plancher de la terrasse n'est pas apparent.

CONSIDÉRANT QUE les travaux ne sont pas apparents;

CONSIDÉRANT QUE le matériel utilisé n'est pas patrimonial et qu'il sera possible de le remplacer;

Pour ces motifs énoncés par écrit :

LE COMITÉ RECOMMANDE d'effectuer les travaux comme demandé.

2023-084

IL EST PROPOSÉ PAR : JOCELYN LAPOINTE

APPUYÉ PAR : GINETTE ROCHEFORT

UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal approuve la recommandation du CCU.

162, BOULEVARD BLAIS EST

Demande de rénovation du bâtiment principal situé au 162, boulevard Blais Est. Le bâtiment figure à la liste des bâtiments d'intérêt patrimoniaux. Les rénovations qui seront effectuées sont : restaurer les galeries avant et arrière. Quelques planches sont à changer et à repeindre de la même couleur.

CONSIDÉRANT QUE l'apparence de la galerie ne sera pas modifiée :

LE COMITÉ RECOMMANDE d'effectuer les travaux comme demandé.

2023-085

IL EST PROPOSÉ PAR : SÉBASTIEN DUFOUR

APPUYÉ PAR : CHANTAL GODIN

UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal approuve la recommandation du CCU.



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

8. CORRESPONDANCE

8.1 TOP BEDDING

10 juillet au 18 août 2023	Ramassage des débris / structure d'acier
17 juillet au 18 août 2023	Démolitions des fondations et nivellement du terrain (pas de poussière additionnel)
7 août au 18 août 2023	Concassage du béton par le casse-pierre mobile (8h à 17h) et nivelage du terrain
18 août au 8 Septembre 2023	Construction des fondations
11 Septembre au 3 novembre 2023	Assemblage / montage de la structure d'acier
6 novembre au 22 décembre 2023	Revêtement extérieur en tôle complété
30-nov-23	Fermeture de la tour

8.2 PUBLICATION DU PV LE MOIS SUIVANT

Il est précisé par le maire que la publication du PV se fait un mois après la tenue du conseil puisqu'il doit être proposé et appuyé par le conseil à la session suivante.

8.3 TOURNÉE DES VAINQUEURS

Le maire informe la population Berthier-sur-Mer et l'invite à participer à l'événement qui se tiendra le 19 août prochain.

9. RAPPORTS DES COMITÉS

Claire Bossé :

- Espère obtenir 1000 votes au 1^{er} septembre

Jocelyn Lapointe :

- Tenue de la croisière offerte à la communauté le 25 août prochain pour aider à financer un projet d'embellissement au parc fluvial

Sébastien Dufour :

- -

Michèle Lamonde :

- Avancement du Berthelais

Chantal Godin :

- -

Ginette Rochefort :

- -

10. PÉRIODE DE QUESTION

Top bedding



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

11. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée.
Il est 19h39.

Président : Richard Galibois

Secrétaire d'assemblée : Jean-François Tétrault



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

N° de résolution
ou annotation

[Faint, illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the page]